

## Extrait du discours d'ouverture de la présidente générale

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil de négociation vient d'entreprendre ses travaux. Il s'agit d'une étape cruciale du processus de négociation puisqu'il importe que les revendications que nous porterons à la table de négociation soient le reflet de la réalité vécue par les membres que nous représentons.

Depuis notre dernière rencontre à la fin mars nous avons célébré une naissance: celle d'un Front commun historique de 475 000 employées et employés de l'État des secteurs public et parapublic. Depuis le 11 mai dernier, nous sommes maintenant une force incontournable pour le gouvernement. Nous en avons d'ailleurs profité pour prévenir ce dernier que les services publics et les conditions de travail des personnes qui les dispensent ne doivent pas faire les frais de la situation économique.

Lors du dernier Conseil de négociation en mars dernier, nous avons adopté nos priorités en matière sectorielle de négociation. Il s'agit de la rémunération incluant l'encadrement du processus de classification, l'équité interne et une structure salariale cohérente et les correctifs des échelles de traitement. Le maintien à l'emploi incluant le renouvelle-

ment des effectifs et la sous-traitance. Le cheminement de carrière incluant le processus de dotation et la précarité de l'emploi. Enfin, l'accélération du traitement de nos litiges incluant la procédure de règlement de griefs et de comités conjoints.

En front commun, une approche de négociation différente est favorisée et nous demandons au gouvernement d'adopter un échéancier raccourci, incluant une démarche de prénégociation, dès ce printemps afin d'arriver à un règlement d'ici avril 2010.

Le défi est de taille, car il s'agit de tenter de faire en plus ou moins quatre mois et demi, ce qui nous a toujours pris entre quatorze et vingt-quatre mois, et même plus. C'est pour cette raison qu'il faut absolument revoir nos revendications, compte tenu de l'échéancier et des priorités que l'on a convenus. Pour avoir du succès, nous devons pouvoir compter sur la mobilisation de notre structure en travaillant ensemble avec nos membres et sur une opinion publique favorable afin d'établir un rapport de force qui amènera



une réponse satisfaisante à nos revendications. Il est nécessaire que les principaux enjeux aient une résonance dans l'opinion publique et visent à apporter des solutions à des problèmes qui sont connus et reconnus par la population en général.

J'espère que lors de ce Conseil de négociation, nous agissions en fonction des priorités et des échéanciers que je vous ai énumérés plus tôt. Nous voulons négocier autrement pour sortir gagnants.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent Conseil de négociation.

**Lucie Martineau**  
présidente générale

## Lettre d'entente n° 14

# RENCONTRE DE LA DERNIÈRE CHANCE

Dans le cadre des négociations visant l'application de la lettre d'entente numéro 14, les délégués ont rejeté à l'unanimité la contre-proposition du ministère des Transports et du Conseil du trésor, lors du Conseil de négociation élargi avec les ouvriers qui a eu lieu le mardi 9 juin dernier. Les travaux du comité tripartite entre le syndicat, le MTQ et le Conseil du trésor sont donc suspendus jusqu'à nouvel ordre.

La présidente générale a décidé d'offrir une dernière chance au gouvernement libéral de respecter sa parole. Madame Martineau vient d'adresser une lettre au premier ministre Jean Charest lui demandant d'intervenir personnellement dans le dossier.

La présidente générale a rappelé au premier ministre les interventions posées par les syndiqués lors de la campagne électorale, en particulier au local du candidat libéral de Vanier, à la suite desquelles, Madame Martineau avait personnellement reçu l'appel du secrétaire associé du Conseil du trésor, monsieur Normand Légaré. « Nous avons alors convenu d'un commun accord de cesser nos actions de mobilisation en échange de son engagement à régulariser les 200 postes de l'unité ouvrier au plus tard à la mi-janvier. Une première promesse non tenue puisqu'à l'heure actuelle, rien n'est réglé » indique la présidente générale du SFPQ.

À la fin mars, le comité paritaire s'est à nouveau réuni. Or, les représentants du SFPQ ont constaté que la partie patronale avait ajouté des conditions à l'application de la lettre d'entente nonobstant les discussions qui avaient eu lieu en novembre 2008. « En aucun temps, nous n'avions discuté de l'ajout de ces conditions. Nous considérons qu'il y a une mauvaise volonté de la

part de la partie patronale négociante », indique Lucie Martineau.

Le 13 mai dernier, lors d'une conférence de presse à Havre-St-Pierre, le premier ministre a été informé par le trésorier du SFPQ, Denis Turcotte, de l'insatisfaction des membres envers les promesses non tenues par ledit monsieur Légaré au nom du gouvernement libéral.

Devant cette situation, où le porte-parole de l'employeur a fait miroiter, et ce, à maintes reprises, des promesses de respect de l'entente numéro 14, les dirigeants du SFPQ ont décidé de démontrer leur colère et d'exiger une intervention du premier ministre, lui-même, afin de regagner



la confiance envers ce gouvernement. « Il est plus que temps de passer de la parole aux actes », conclut madame Martineau.

## Comité des services essentiels

Le vice-président responsable de la négociation, Christian Daigle, a profité de la tenue du Conseil de négociation pour annoncer la composition du Comité des services essentiels.

Ce comité sera donc formé de Normand Lamarre (section 304), Carole Carpentier (section 302) et Brigitte Bousquet (section 203).

Sous la supervision de la coordonnatrice du Service de l'accréditation et de la négociation, ce comité a comme mandat de participer à divers travaux de préparation et procéder, suite à la réception des demandes des ministères et organismes en matière de maintien des services essentiels, à l'analyse

des demandes selon la procédure établie et faire les recommandations appropriées.

Le SFPQ souhaite être en mesure d'obtenir une entente concernant les services essentiels avant le 1<sup>er</sup> avril prochain.

## Négociations dans les secteurs public et parapublic

# UNE PREMIÈRE PRISE DE CONTACT SATISFAISANTE

En vue d'accélérer le processus de négociation, les représentantes et les représentants du Front commun SISP-CSN-FTQ, représentant 475 000 salariées et salariés des secteurs public et parapublic, ont rencontré, ce vendredi 5 juin, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Monique Gagnon-Tremblay.

Les représentants syndicaux ont abordé quatre enjeux particuliers :

- **La date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective.** Le Front commun souhaite conclure les négociations avant l'échéance du décret, soit le 31 mars 2010.
- **La disponibilité des comités patronaux.** Les syndicats du Front commun entendent déposer leurs propositions de négociation au plus tard le 30 octobre 2009, ce qui implique la disponibilité des comités patronaux.
- **La rapidité de réponse de la partie patronale.** Afin de démarrer les négociations le plus rapidement possible, le Front commun demande que les réponses patronales soient exprimées dans les plus brefs délais.
- **Le début des travaux sur la retraite.** Afin de favoriser une négociation rapide et pour démontrer leur bonne foi de part et d'autre, le Front commun demande le début des travaux dans les meilleurs délais.

### Une rencontre satisfaisante et plusieurs objectifs atteints

Les dirigeantes et les dirigeants syndicaux du Front commun ont jugé la rencontre satisfaisante et considèrent avoir atteint plusieurs objectifs. Entre autres, ils ont obtenu l'assurance que les libérations syndicales seraient réglées d'ici le 30 juin, soit plusieurs mois plus tôt qu'à l'habitude. De plus, la présidente du Conseil du trésor a confirmé le début des travaux sur la retraite d'ici le 30 juin prochain.

Concernant la disponibilité des comités patronaux à l'occasion du dépôt de la proposition de négociation, Madame Gagnon-Tremblay s'est engagée à s'assurer de leurs disponibilités en vue des dépôts syndicaux. Elle s'est aussi engagée à voir à l'accélération du processus de négociation pour qu'il y ait conclusion des négociations avant l'échéance du décret.

Les dirigeants syndicaux considèrent cette première rencontre avec la présidente du Conseil du trésor comme positive et s'assureront maintenant du respect de ses engagements. Rappelons qu'il ne reste plus que neuf mois avant l'expiration de nos conventions collectives et que les différentes organisations syndicales ont exprimé le souhait d'accélérer le processus de négociation pour en arriver à un règlement négocié avant l'expiration de la convention collective, d'où la nécessité de cette première rencontre.



### À l'agenda demain

- La journée débutera par la présentation du plan d'action et d'information.